




Charte de la tenue professionnelle des filières tertiaires

La Tenue professionnelle est obligatoire pour chaque élève, quelle que soit sa formation. Elle est portée une journée par semaine (jour précisé à la rentrée) durant toutes les heures d'enseignement de la journée. Le défaut de tenue fera l'objet d'une sanction.

Cette tenue est un outil de travail pour les élèves dans le cadre de leur prospection pour la recherche de stages mais aussi pour les oraux de leurs examens et dans le cadre d'éventuelles sorties pédagogiques.

La tenue professionnelle fera l'objet d'une évaluation.

Ce qui est obligatoire 	
Pour tous	
Pantalon en toile, costume ou chino de couleur foncée Jupe/Robe/ Tailleur de couleur foncée Chemise unie (couleur au choix) ou polo ou Chemisier/tunique Pull col rond ou v (couleur au choix)/ gilet Veste de costume ou tailleur de couleur foncée	Chaussures propres de ville type : Ballerines/ Bottes/Derbys/Mocassins Escarpins / Sneakers
Pour tous	
Coiffure soignée Garçons bien rasés Ou barbe entretenue	Ongles entretenus Vêtements propres et repassés Bijoux discrets

Ce qui ne convient pas 	
Jogging/survêtements/Leggings Short Vêtements transparents Maillot, Tee-shirt fantaisie ou fluo Baskets ou chaussures abîmées Jeans troués ou délavés Veste de sport	Tonges et baskets de sport
Pour tous	
Chewing-gum Cheveux mal entretenus Ongles non soignés	